

L'hon. M. HAGGART : Pourquoi ne la ferait-on pas payer par la compagnie ?

M. SAM. HUGHES : Eu égard au 75 p. 100 du coût de la division des montagnes, le Gouvernement, je le présume, surveille l'achat des rails, leur transport ainsi que la fourniture des matériaux de toutes sortes et il voit à ce qu'il n'y ait pas de pot-de-vin ni autre manœuvre louche.

L'hon. M. GRAHAM : Tous les comptes de la compagnie sont soumis à une minutieuse vérification.

M. ARMSTRONG : Le Gouvernement a-t-il nommé un inspecteur à Prince-Rupert ; dans l'affirmative, ce fonctionnaire envoie-t-il un rapport et tous les combien ?

L'hon. M. GRAHAM : Le Gouvernement a un inspecteur à Prince-Rupert et il adresse un rapport mensuel, je crois, ou plus souvent si c'est nécessaire, directement à notre ingénieur M. Schreiber.

M. R. L. BORDEN : Il y a eu précédemment un article de \$18,000 qui a été adopté, je l'ai cru du moins, dans le but de faire l'inspection du Grand-Tronc-Pacifique. Pourquoi ce crédit supplémentaire se trouve-t-il ici et à quel but nouveau est-il destiné ?

L'hon. M. GRAHAM : L'inspection de l'an dernier a été payée sur l'autre crédit, mais l'inspection n'a pas été aussi complète qu'elle le sera cette année. De temps immémorial il y a eu un crédit voté pour l'inspection des travaux subventionnés. L'an dernier nous n'avions pas inscrit cet article-ci ; mais mes vues d'accord avec celles de l'administration nous portent à croire qu'il est préférable de demander un crédit distinct affecté spécialement au Grand-Tronc-Pacifique.

M. CROCKET : J'ai compris cet après-midi que le ministre donnait comme motif de l'augmentation de cet article, la nécessité d'un crédit supplémentaire pour l'inspection de la division occidentale du Grand-Tronc-Pacifique.

L'hon. M. GRAHAM : Mon honorable ami est justifiable jusqu'à un certain point de penser ainsi. J'ai pris le rapport de l'auditeur général et j'ai fait voir comment l'article était rédigé l'année dernière. Je ne suis pas surpris que mon honorable ami en ait conclu ainsi qu'il vient de nous le dire. L'article que nous avons adopté apparaîtrait chaque année dans l'état budgétaire. Il y a des années où nous pouvons avoir besoin de tout le montant, et d'autres années moins. Le montant total n'a pas été utilisé l'année dernière, mais il pourra l'être cette année. Pour le Grand-Tronc-Pacifique, il est entendu qu'il devait y avoir un

M. GRAHAM.

montant spécifique pour les fins spécifiques, parce que, à l'avenir, il nous faudra peut-être ajouter ce montant aux frais généraux.

M. R. L. BORDEN : Mon honorable ami nous a dit qu'il aurait, plus tard, quelque chose à nous annoncer au sujet du chemin de fer national transcontinental. J'aimerais à lui demander quelques renseignements ; s'il ne peut pas nous les donner ce soir, il pourra se les procurer pour nous les fournir plus tard. Le rapport déjà soumis donne le coût estimatif de \$63,437 par mille, pour 1,803 milles 55 de Moncton à Winnipeg. Le pont de Québec n'est pas compris là-dedans. Il nous a aussi informé que cette somme comprend le coût des parcs terminaux, gares, remises de machines, plaques tournantes, citernes et de toutes les constructions nécessaires pour le fonctionnement effectif du chemin. Cette somme ne comprend pas les têtes de lignes de Winnipeg, au sujet desquels il y a une entente parmi les divers chemins de fer intéressés. Cela ne comprend pas non plus les ateliers à l'est de Winnipeg, ni les têtes de lignes de Québec, dont les plans n'ont pas encore été dressés. Je ne vois pas que ce coût estimatif de \$63,437 par mille comprenne l'intérêt sur les capitaux, et je ne sais pas s'il en est ainsi ou non. Lors de la discussion qui s'est élevée au sujet du coût de ce chemin, en 1903 et 1904, nous avons considéré un certain coût estimatif, et nous avons calculé combien il faudrait pour construire le chemin. Cela nous servit à calculer le chiffre de l'intérêt, qui, ajouté aux frais de construction, nous donnait le coût total, à l'achèvement du chemin. Par conséquent, j'aimerais à savoir combien de temps on pense actuellement qu'il faudra pour construire le chemin. J'aimerais à savoir aussi quel est le taux approximatif de l'intérêt qu'on s'attend de payer pour l'argent qu'il faudra emprunter pour ces travaux de construction. Mon honorable ami le ministre des Chemins de fer sera peut-être obligé d'avoir recours au ministre des Finances, mais je crois que le renseignement que je demande nous sera d'une grande utilité pour les fins de la discussion qui aura lieu quand le ministre aura fait son exposé. Je désirerais que le ministre nous donne le montant estimatif des intérêts que nous allons avoir à payer sur le coût du chemin durant la période de sept ans qui suivra l'achèvement des travaux, période pendant laquelle le Grand-Tronc-Pacifique ne paiera aucun affermage.

La même remarque s'appliquera aux trois autres années pendant lesquelles le Grand-Tronc-Pacifique ne paiera aucun affermage si les recettes nettes ne sont pas suffisantes. J'aimerais aussi à savoir où en sont exactement les responsabilités assumées jusqu'à ce jour par le pays pour le pont de Québec, et à combien on estime le coût de la reconstruction de ce pont ? Je dois de-